

Conditions générales de participation aux cours de l'UIB.

1. Lors d'une inscription par le site une confirmation d'inscription sera immédiatement envoyée vers votre adresse email. Un acompte de 150€, comprenant 70€ d'inscription (frais administratifs) est demandé par l'Institut Upledger Belgique (UIB) au moment de l'inscription par le site et est à verser sur le compte de l'UIB, BELFIUS banque (IBAN: BE40 0688 9698 2063, BIC: GKCCBEBB).

2. La totalité du prix cours doit être acquitté un mois avant le début du cours. Une facture avec confirmation de votre paiement sera envoyée par e-mail après que le montant total du cours est acquitté. En cas de non-paiement, les sommes dûes seront majorées d'un intérêt de 6% par ans. En cas de litige seul les Tribunaux de l'Arrondissement de Bruxelles sont compétents.

3. Les frais suivants seront appliqués en cas d'annulation du participant :

- 8 semaines avant le début du cours : 70€ de frais administratifs
- dans le courant des 8 semaines avant le cours: 150€
- en cas d'absence le premier jour du cours: 100% du prix du cours avec un minimum de 170€.

4. En cas d'annulation dans le courant des 2 semaines avant le cours et il y a force majeure (maladie, accident, raisons familiales,... reconnu par l'UIB) seul les 70€ relatifs aux frais administratifs resteront dûs. La solde du montant payé sera restituée.

5. Le participant a droit -uniquement et exclusivement- à la restitution des montants déjà versés dans les cas suivants d'annulation des cours:

- pour cause de maladie des enseignants
- en cas de nombre insuffisant d'inscriptions
- pour des raisons externes à l'UIB. Les autres frais tels que l'annulation de rendez-vous avec des patients-clients, logements, frais de déplacement, etc... , sont exclusivement à charge du participant.

6. Aucun remboursement ne sera fait si le participant se trouve dans l'impossibilité de poursuivre le cours pour cause de maladie ou toute autre circonstance. Le participant a la possibilité de suivre le même cours à un autre moment à condition qu'il y ait des places disponibles et en prenant les frais de lunch et pause-café à sa propre charge.

7. Les participants aux cours ne pourront en aucun cas échanger leur place sans l'accord préalable de l'UIB ou du responsable en question.

8. La participation aux cours est confirmée comme suit : -inscription par le site (document d'inscription). -acceptation des conditions requises pour le suivi du cours en question. -réception du montant total du cours 1 mois avant le début du cours. -confirmation par mail de l'inscription de la part de l'UIB.

9. Le participant est tenu légalement responsable des répercussions qui découlent de ses actes, notamment: -tout incident ou accident survenu dans les locaux de l'Institut ou dans les locaux de cours -tout dommage causé suite à des démonstrations ou exercices pratiques exercés ou reçus par le participant sur des tierces personnes. Sont exclus, quel que soit le fondement juridique invoqué, les réclamations d'indemnité à l'égard des enseignants, assistants et de l'UIB. Il est conseillé d'avoir une assurance de responsabilité professionnelle (CST inclus). Par intermédiaire de AMMAassurances, les étudiants peuvent obtenir une assurance de responsabilité professionnelle (CST inclus) pendant leur formation à l'UIB.

10. Le participant à des journées portes-ouvertes, info ou toute autre activité de l'UIB porte toutes responsabilités pour sa participation et les conséquences éventuelles.

11. L'UIB se réserve le droit d'évaluer l'évolution du participant pendant et à la fin de chaque cours. Si l'UIB le considère opportun, elle a l'autorité d'exclure le participant temporairement ou définitivement. Des étudiants qui ont des antécédents de : traitement par un psychiatre ou psychologue, une psychopathologie ou la prise de psychotropes, doivent informer l'UIB dès leurs inscriptions.

12. Il est formellement interdit aux participants d'enseigner à leur propre compte en utilisant le nom Upledger, Thérapie CranioSacrée (CST) ou SomatoEmotional Release (SER). Ceux-ci sont patentés.

13. Connaissances de l'anatomie, physiologie et pathologie sont souhaitables.

14. L'étudiant se déclare par son inscription à la formation CST d'accord avec l'éthique et le code professionnel du thérapeute cranosacré comme déterminé par l'UIB et l'association professionnelle ProCranioBe.